



Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20250407-2025-23-URBMC-DE	
Numéro de l'acte	2025-23-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

QUESTION N°2025-23

URBANISME : ACQUISITION DE LA BASE NAUTIQUE A ARQUES

RAPPORTEUR :

Monsieur Sébastien BERNARD

Conseiller délégué au tourisme et à la transition alimentaire

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune

Vu les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune

Vu l'avis du domaine en date du 9 février 2024 portant sur l'immeuble édifié sur la parcelle cadastrée section A-1667, à usage de capitainerie de la base nautique

Vu la convention de mise à disposition d'une base fluviale par le Conseil Régional au bénéfice de la Commune d'Arques en date du 25 septembre 1986

Considérant que, dans le cadre de la promotion du tourisme fluvial, la Région a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une base fluviale, située sur les parcelles cadastrées section A-1667 et A-41, propriété de la Commune d'Arques et a décidé de mettre à disposition de la Commune d'Arques cet équipement

Considérant que la Région demeure propriétaire de l'installation et souhaite céder ce bien à la Commune d'Arques

Considérant que la commune d'Arques est intéressée par ce bien et ambitionne de développer la base nautique :

- D'assurer la rénovation thermique de la capitainerie,
- D'implanter des logements insolites

Considérant que le bien se situe en zone UL (zone urbaine à vocation touristique et de loisirs) au PLUi du pôle territorial de Longuenesse

Considérant que la région a sollicité l'avis des domaines sur la valeur vénale de ce foncier, qui s'élève, en date du 9 février 2024, à 94 500 €,

Considérant que, par courrier en date du 25 février 2025, la Région accepte le transfert de propriété dudit bien à l'euro symbolique sous réserve de la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025**

Affiché le 08 avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 03 avril Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents** (de la délibération 2025-19 à 2025-51)
- **7 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir** (de la délibération 2025-52 à 2025-61)

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Cécile CARON
Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.

Vu l'avis favorable de la commission Municipale Urbanisme Travaux en date du 26 mars 2025

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition de l'installation érigée sur la parcelle cadastrée A-1667, sis Le Marais d'Arques à Arques, conformément au plan ci-annexé, dans les conditions décrites, pour un montant de 1 € (un euro), hors frais notariés

ARTICLE 2 : CONFIE le transfert de propriété de ce bien immobilier au moyen d'un acte notarié à Maître Anne-Sophie MASSET, 21 Place Roger Salengro à ARQUES (62 510)

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tout document en ce sens

ARTICLE 4 : INSCRIT cette dépense au budget 2025

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	22
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Thierry MERCIER




Fait à ARQUES
Le 07 avril 2025

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **10 AVR. 2025** et publication ou
notification le

Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025**

Affiché le 08 avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 03 avril Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents** (de la délibération 2025-19 à 2025-51)
- **7 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir** (de la délibération 2025-52 à 2025-61)

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.